



Monsieur Stéphane Richard
PDG du Groupe Orange
78 rue Olivier de serres
75015 Paris

Montreuil, le 24 avril 2014

LR/AR n° 1A 085 912 6604 1

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du jeudi 15 mai 2014

Monsieur le Président Directeur Général,

La CGT dépose un préavis de grève de 24 heures pour la journée du 15 mai 2014, couvrant l'ensemble des personnels du Groupe Orange quels que soient leurs statuts. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la journée d'actions dans l'ensemble du secteur des activités postales et de télécommunications et dans la fonction publique.

Dans la continuité du processus de mobilisation engagé depuis plusieurs mois, elle appelle les salariés à décider d'arrêts de travail pour exiger la réponse à leurs revendications.

Un changement de cap est nécessaire pour la croissance, des emplois durables et pour la justice économique, fiscale et sociale.

Alors que la direction du Groupe Orange poursuit ses choix orientés vers la seule finance, pour la CGT il faut un autre partage des richesses en faveur de l'emploi, des salaires, de l'investissement et de la recherche.

En refusant de répondre aux revendications du personnel, la direction contribue à alimenter la crise économique et sociale comme la crise sociale interne au Groupe.

La direction et l'Etat doivent utiliser les richesses créées par le travail pour répondre aux besoins du personnel sur:

L'emploi :

- 5 000 recrutements minimum pour 2014 ;
- Le remplacement de tous les départs pour les années suivantes ;
- L'arrêt des restructurations et fermetures de sites ;
- La création d'emplois en CDI à temps plein pour répondre aux besoins identifiés dans chaque service ;
- L'embauche des salariés précaires et alternants ;
- L'internalisation de l'activité et des emplois de la sous-traitance;
- L'intégration des filiales au sein d'Orange SA.

Suite aux annonces du gouvernement sur un nouveau gel du point indiciaire, Orange doit préserver le pouvoir d'achat de ses personnels et dispose de moyens pour le faire. Cela passe par :

- L'ouverture immédiate de négociations salariales ;

- La revalorisation de toutes les grilles indiciaires et de salaires sur la base d'un SMIC à 1 700€ bruts mensuel et, pour les cadres, sur la base du plafond de la Sécu (3 129€ bruts mensuel) ;
- L'attribution d'un 13^{ème} mois ;
- la revalorisation du CFT à hauteur de 20 % du salaire ;
- Un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion;
- Une égalité salariale hommes femmes sur la base : « à travail égal, salaire égal » ;

Les conditions de travail :

- Des mesures spécifiques permettant aux salariés éligibles au service actif de prendre leur retraite dès l'ouverture de leurs droits ;
- Le respect des rythmes biologiques et de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée;
- L'arrêt de toute forme de pressions et une organisation du travail qui mette l'humain au centre des choix ;
- L'intervention de FT-Orange auprès de ses sous-traitants pour faire respecter les droits des salariés ;
- L'ouverture de négociation sur la responsabilité sociale de FT-Orange envers ses sous-traitants et l'harmonisation par le haut des droits et garanties des salariés.

La protection sociale :

- Assurer pour toutes les générations, un niveau de pension à 1 700€ dès 60 ans ;
- Reconnaître la pénibilité en permettant des départs anticipés avant 60 ans, avec une pension d'un minimum de 1 700€ ;
- L'intégration dans le calcul du niveau de pension toute forme de rémunération dans l'entreprise (Primes, PVV, PVM, complément FT, AVMON ...) ;
- Une prime de 24 mois pour tous les TPS ;
- La fin des dispositifs d'exonération qui mettent l'assurance maladie en déficit ;
- L'arrêt des mesures de désengagements (déremboursements, franchise etc.) ;
- La prise en charge par Orange des frais médicaux conséquents à l'activité professionnelle ;
- L'amélioration des prestations et la prise en charge de l'augmentation de la cotisation par Orange pour le contrat Groupe Santé/Prévoyance des salariés de droit privé ;
- Une participation immédiate à hauteur de 60% aux cotisations santé et prévoyance des fonctionnaires ;

Des droits nouveaux d'intervention pour les Institutions Représentatives du Personnel, notamment un droit de recours suspensif aux licenciements et aux restructurations.

Une stratégie d'investissement productif, de recherche et développement au service du droit à la communication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
Alice ROUPY

